

Petites villes de demain

Gignac et Saint-André : Petites villes de demain



Le programme Petites villes de demain a été **lancé par l'Etat en octobre 2020 comme vecteur de cohésion territoriale et accélérateur du Plan de relance**. Il cible les territoires à échelle humaine autour des villes de moins de 20 000 habitants, où vit 38% de la population française. Il doit accompagner 1000 binômes commune - intercommunalité et mobiliser 3 Md€ sur la période 2020-2026.

Ce programme vise à renforcer l'attractivité des villes centres, à valoriser leurs atouts. Les communes doivent répondre à des critères de centralité et animer un bassin de vie.

L'idée du dispositif est **une action « cousue main »** pour éviter l'écueil du « faire partout la même chose ». Chaque programme devra répondre à des enjeux territoriaux spécifiques et adapter une réponse en conséquence.

L'accompagnement s'articule autour de trois piliers :

- ▶ Soutien en ingénierie en particulier par le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75 %) et l'apport d'expertises externes.
- ▶ Financements sur mesure apportés par l'Etat et ses partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe)
- ▶ Mise en réseau grâce au club des Petites villes de demain.

Petites villes de demain en vallée de l'Hérault

Convention d'adhésion signée en juillet 2021 et convention cadre en janvier 2023

Les deux communes de Gignac et Saint-André-de-Sangonis et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ont signé le 2 juillet 2021 la convention d'adhésion avec les partenaires financiers qui en ont validé le contenu : l'Etat, la Région Occitanie, l'EPF Occitanie et la Banque des Territoires.

D'autres partenariats pourront intervenir ultérieurement et faire l'objet d'un avenant à la convention (la Fondation du patrimoine a ainsi indiqué son intérêt pour ce projet).

Certains partenaires ne sont pas signataires de la convention mais siègent en comité de projet, comme la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat.



Le jeudi 12 janvier 2023, Gignac, Saint-André-de-Sangonis et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ont signé officiellement la convention-cadre Petites villes de demain - Opération de revitalisation de territoire.

Un plan d'actions est établi pour 5 ans selon 5 axes : espaces et équipements publics, habitat, mobilités, commerces et services, innovation sociale.

Petites villes de demain permet de mobiliser des financements pour l'ingénierie et la mise en œuvre des projets ainsi que de mettre en œuvre des règles juridiques facilitant la reconquête des centres-villes.

Les signataires présents le 12 janvier 2023 avec Jean-François Soto, maire de Gignac et président de la Communauté de communes et Jean-Pierre Gabaudan, maire de Saint-André-de-Sangonis : l'état (agence nationale de la cohésion des territoires) représenté par Éric Suzanne, sous-préfet de Lodève, la Banque des territoires, représentée par Jean-Jacques Haladjian, directeur territorial Hérault, l'Établissement public foncier Occitanie, représenté par Sophie Lafenêtre, directrice générale, la Région Occitanie, représentée par Fadilha Bennamar Koly, conseillère régionale, et le Département de l'Hérault, représenté par Claudine Vassas-Mejri, 1^{ère} vice-présidente.

Les projets des communes

Culture et patrimoine



Dynamiser le centre ancien en restaurant certains éléments du patrimoine :

- Gignac : restauration de l'hôtel de Laurès pour y installer un restaurant gastronomique et une hôtellerie haut de gamme, rénovation de l'Hôtel Adhémar
- Saint-André-de-Sangonis : restauration de l'ilot du presbytère pour y implanter un équipement culturel et des logements (ilot Pappas)

Valorisation du cadre de vie



Animer la centralité, revitaliser le coeur de ville pour le rendre attractif et rayonnant, donner de la vie au centre du village :

- Gignac : Mise en valeur et revitalisation commerciale de la Grand Rue, mise en valeur des places, des esplanades, lien entre le bourg et la zone Cosmo
- Saint-André-de-Sangonis : mise en valeur de la place centrale du village (place de la mairie)

Mobilités actives



Promouvoir les cheminements adaptés aux mobilités douces pour relier les quartiers et les équipements. Favoriser les déplacements doux en valorisant la position de carrefour :

- Gignac : Déplacement de la gare routière de Gignac vers le PEM situé sur la zone Cosmo (connexion avec le car à haut niveau de service vers la métropole montpelliéraine+ ensemble de services de mobilité). Itinéraires piétons et modes doux reliant aux écoles, collège et lycée.
- Saint-André-de-Sangonis : réfection des chaussées et création d'itinéraires pour modes doux et pour l'accessibilité PMR des chaussées. Itinéraires du centre bourg vers les périphéries et l'entrée de ville et les écoles privilégiés.

Equipements structurants



Doter les communes d'équipements structurants à l'échelle du territoire du Coeur d'Hérault :

- Gignac : Extension de la médiathèque et du centre culturel
- Saint-André-de-Sangonis : Extension de l'école Anne Franck, création d'un espace multi associatif, d'un parcours sportif, d'un nouveau centre technique municipal.

Les projets ci-dessus sont des exemples parmi ceux figurant dans la convention.

La complémentarité entre les deux bourgs centres au sein de l'intercommunalité

Liaison des deux communes en déplacements doux



Piste cyclable et modes actifs reliant Saint-André-de-Sangonis et Gignac, véritable dorsale qui permettra un rabattement en modes doux vers le lycée et vers le Pôle d'échange multimodal (PEM) de Gignac ouvrant l'accès au futur bus à haut niveau de services vers la métropole montpelliéraine et à un réseau de pistes cyclables orienté vers les sites touristiques et le sud du territoire.

Complémentarité de l'activité économique et commerciale



Complémentarité entre les zones d'activités et commerciales des deux communes et travail en parallèle sur les petits commerces afin de réaliser un diagnostic post Covid et de travailler avec eux sur une stratégie de relance spécifique (poste de manager de commerce dédié). Travail commun sur la relocalisation potentielle d'activités économiques en centre-bourg (étude sur les types d'entreprises à rechercher, les potentiels fonciers, les méthodes de portage foncier adaptées). Cette action pourra ensuite être mutualisée avec d'autres communes de la CCVH.

Complémentarité des équipements et services



Complémentarité entre les offres touristiques et de loisirs, notamment pour les équipements communautaires : médiathèques, coopérative numérique...

L'organisation pour la conduite du programme

Relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires

La CCVH et les deux communes ont mis en place une organisation spécifique entre leurs services dédiés afin de mutualiser au maximum les ressources d'ingénierie disponibles :

- ▶ Installation d'un Comité de projet le 18 février 2022
- ▶ Appui d'une équipe-projet et recrutement d'un chef de projet Petites villes de demain (cofinancement Etat, Banque des Territoires et CCVH), assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant d'élaborer l'ORT
- ▶ Installation d'un Comité régional des financeurs qui permettra aux collectivités de formaliser de façon régulière les demandes de cofinancement et d'élaborer les plans de financement des actions relevant du projet élaboré dans le cadre de la convention d'adhésion puis de l'ORT

Complémentarité entre Petites villes de demain et Bourgs centres Occitanie

Les deux communes sont concernées par les programmes Petites villes de demain et Bourgs centres Occitanie, l'Etat et la Région ont donc décidé d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui portera notamment sur les points suivants :

- ▶ Capitalisation des études et réflexions déjà conduites pour les contrats bourgs centres Occitanie
- ▶ Elaboration de programmes opérationnels uniques communs
- ▶ Gouvernance commune



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HERAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**